

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2016 n° 43/2016

DATE DE CONVOCATION : 25 novembre 2016

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MJC EN REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR
LE SEJOUR « RANDO PHOTO » ALSH 11-13 et AJSH 14-17.**

L'an deux mille seize et le premier décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

17 membres présents : Claude CODORNIU, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Christine CHORIN MONIE, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Cédric LIGNON, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Rémy FABRE, Valérie LAGUIERCE.

2 procurations : Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Sébastien GARCIA à François CHATELARD.

Secrétaire de séance : Martine ROUBY.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Elie PUIG explique que dans le cadre du Budget « Séjour » de notre structure AJSH, une sortie « RANDO PHOTO » de deux jours les 20 et 21 octobre 2016 à CAMBON et SALVERGUES a été organisée avec les jeunes ados de l'AJSH 14-17ans et pour la première fois les plus jeunes de l'ALSH 11-13 ans, ceci avec l'accord de la CAF.

Une expérience très réussie, de par les témoignages des différents participants (encadrants et jeunes) avec le souhait unanime d'être renouvelé.

Pour plus de facilité technique, les frais de séjour pour un montant de 623,06 € ont été avancés par la MJC de MOUSSAN (en déduction des bons CAF encaissés directement). La somme de 563.06 € affectée en dépenses sur la DM du 1^{er} Décembre représente le remboursement de cette avance.

Le Conseil Municipal

Où cet exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 563.06 € à la MJC en remboursement des frais avancés lors du SEJOUR RANDO PHOTO des 20 et 21 octobre 2016.



Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
4/5/17

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Maire,



Claude CODORNIU